



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

NOTE DE SYNTHÈSE BUDGET PRIMITIF 2022

BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Conseil Communautaire du 31 mars 2022

ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT EN DIOIS
BEAURIÈRES
BELLEGARDE EN DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHÈRES
LA BATIE DES FONTS
LA-MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCHES EN DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS LA CROIX HAUTE
MARIGNAC
MENGLON
MISCON
MONTLAUR EN DIOIS
MONTMAUR EN DIOIS
PENNES LE SEC
PONET- ST AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
SOLAURE-EN-DIOIS
ST ANDEOL EN QUINT
ST DIZIER-EN-DIOIS
ST JULIEN EN QUINT
ST NAZAIRE LE DESERT
STE CROIX
TRESCHENU-CREYERS
VACHERES EN QUINT
VAL MARAVEL
VALDROME
VOLVENT

I.	Une présentation générale	3
II.	Le Budget Principal.....	4
	A. Les recettes de fonctionnement	5
	a. Les impôts et taxes (chapitre 73).....	5
	b. Les dotations et participations (chapitre 74).....	6
	c. Les produits du domaine (chapitre 70)	6
	d. Les autres produits (chapitre 75)	6
	B. Les dépenses de fonctionnement	7
	a. Les charges à caractère général (chapitre 011)	7
	b. Les charges de personnel (chapitre 012)	7
	c. Les atténuations de produits (chapitre 014).....	8
	d. Les subventions et participations (chapitre 65).....	8
	C. L'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement	9
	D. La section d'Investissement.....	10
	E. L'endettement.....	11
III.	Composition des budgets annexes.	12
	A. Les budgets des zones d'activités économiques (ZAE).....	12
	1. ZAE Cocause de Die	13
	2. ZAE de Chatillon en Diois et Luc-en-Diois	13
	B. L'assainissement Non Collectif (SPANC)	13
	C. L'abattoir du Diois.....	13
	D. Budget réseau chaleur (énergie).....	13

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif. Le budget primitif est à la fois un acte de prévision et un acte d'autorisation de dépenses pour l'exécutif de la collectivité. Ce document retrace l'ensemble des inscriptions budgétaires ouvertes en dépenses et en recettes pour l'exercice 2022.

La présente note vise à synthétiser et commenter les données issues des maquettes budgétaires, lesquelles répondent aux exigences du cadre légal des instructions comptables et budgétaires (M14, M41, M42 et M49).

I. Une présentation générale

La collectivité dispose d'un Budget principal et de six Budgets annexes :

- SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif (contrôle conformité),
- Abattoir : gestion d'un équipement Abattoir du Diois en Délégation de Service Public,
- Réseau de chaleur : gestion d'un réseau de chaleur sur l'îlot Blagnac (Die) à compter de 2022,
- ZA Chatillon : aménagement et commercialisation d'une zone d'activité économique,
- ZA Luc : aménagement et commercialisation d'une zone d'activité économique,
- ZA Cocause : aménagement et commercialisation d'une zone d'activité économique

Les budgets 2022 consolidés s'équilibrent à hauteur de 23 469 677,43 € et se répartissent respectivement à 11 626 579,96 € pour la section de Fonctionnement et à 11 843 097,47 € pour la section d'Investissement. Les maquettes budgétaires jointes à l'ordre du jour vous présentent le détail de ces inscriptions budgétaires par budget. En synthèse, les inscriptions budgétaires s'équilibrent en dépenses et en recettes, budget par budget, comme suit :

BUDGET PRINCIPAL (EUROS)	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT	9 346 935,00	9 346 935,00
Opérations réelles	7 209 305,00	5 638 112,00
Opérations d'ordre	2 137 630,00	3 708 823,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT	9 263 000,00	9 263 000,00
Opérations réelles	7 418 062,00	8 989 255,00
Opérations d'ordre	1 844 938,00	273 745,00

BUDGET ANNEXE SPANC (EUROS)	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT	5 050,00	5 050,00
Opérations réelles	5 000,00	3 435,80
Opérations d'ordre	50,00	1 614,20
SECTION DE FONCTIONNEMENT	74 015,00	74 015,00
Opérations réelles	72 400,80	73 965,00
Opérations d'ordre	1 614,20	50,00

BUDGET ANNEXE ABATTOIR (EUROS)	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT	405 680,00	405 680,00
Opérations réelles	386 485,00	325 595,37
Opérations d'ordre	19 195,00	80 084,63
SECTION DE FONCTIONNEMENT	114 115,00	114 115,00
Opérations réelles	34 030,37	94 920,00
Opérations d'ordre	80 084,63	19 195,00

BUDGET ANNEXE RESEAU CHALEUR (EUROS)	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT	276 028,00	276 028,00
Opérations réelles	131 143,00	126 828,00
Opérations d'ordre	144 885,00	149 200,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT	23 428,00	23 428,00
Opérations réelles	23 428,00	23 428,00
Opérations d'ordre	14 228,00	18 543,00

BUDGET ANNEXE ZA CHATILLON (EUROS)	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT	19 592,63	19 592,63
Opérations réelles	19 592,63	-
Opérations d'ordre	-	19 592,63
SECTION DE FONCTIONNEMENT	102 773,56	102 773,56
Opérations réelles	83 180,93	102 773,56
Opérations d'ordre	19 592,63	-

BUDGET ANNEXE ZA LUC (EUROS)	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT	59 881,00	59 881,00
Opérations réelles		52 951,04
Opérations d'ordre	59 881,00	6 929,96
SECTION DE FONCTIONNEMENT	114 360,62	114 360,62
Opérations réelles	107 430,66	54 479,62
Opérations d'ordre	6 929,96	59 881,00

BUDGET ANNEXE ZA COCAUSE DIE (EUROS)	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT	2 005 958,84	2 005 958,84
Opérations réelles	583 574,43	1 321 200,00
Opérations d'ordre	1 422 384,41	684 758,84
SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 958 315,78	1 958 315,78
Opérations réelles	1 273 556,94	535 931,37
Opérations d'ordre	684 758,84	1 422 384,41

TOUS BUDGETS AGREGES (EUROS)	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT	12 119 125,47	12 119 125,47
Opérations réelles	8 335 100,06	7 468 122,21
Opérations d'ordre	3 784 025,41	4 651 003,26
SECTION DE FONCTIONNEMENT	11 650 007,96	11 650 007,96
Opérations réelles	9 002 889,70	9 869 867,55
Opérations d'ordre	2 647 118,26	1 780 140,41

II. Le Budget Principal

Le budget primitif 2022 du Budget principal s'équilibre à hauteur de 18 609 935 € et se répartissant à hauteur de 9 263 000€ pour la section de Fonctionnement et 9 346 935€ pour la section d'Investissement. Le Budget primitif reprend les grandes orientations budgétaires présentées lors du CM du 24/02/2022.

A. Les recettes de fonctionnement

RECETTES	BUDGETE	CA 2021	BP 2022	%	Var. BP22 / CA21
013 - Remb. sur rémunération du personnel	29 650,00	49 458,30	27 315,00	0,4%	-44,8%
70 - Produits des services du domaine	325 460,00	351 541,35	326 060,00	4,4%	-7,2%
73 - Impôts et taxes	4 571 933,00	4 703 146,37	5 141 175,00	69,4%	9,3%
74 - Dotations et participations	1 578 691,00	1 524 924,08	1 655 613,00	22,3%	8,6%
75 - Autres produits de gestion courante	112 781,18	115 667,60	251 040,00	3,4%	117,0%
76 - Produits financiers	9 315,00	9 660,76	10 289,85	0,1%	6,5%
77 - Produits exceptionnels	12 500,00	27 278,87	0,00	0,0%	
Sous-total opérations réelles	6 640 330,18	6 781 677,33	7 411 492,85	100,0%	9,3%
042 - opérations d'ordre	237 875,00	231 814,32	273 745,00		
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	1 680 161,82	1 680 161,82	1 577 762,15		
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	8 558 367,00	8 693 653,47	9 263 000,00		6,5%

Les recettes réelles de fonctionnement (RRF) sont proposées à **7 411 492,85 €**, soit une hausse de +9,3% par rapport au réalisé 2021. Le produit des impositions et taxes représente 69,4 % des RRF.

a. Les impôts et taxes (chapitre 73)

Les produits fiscaux sont pour partie reversées (Voir dépenses de fonctionnement - chapitre 014). Le tableau ci-après présente les variations prévisionnelles de la fiscalité en 2022 hors reversements. Ces prévisions sont établies en l'absence de réception des bases fiscales prévisionnelles établies par les services fiscaux.

	Imputation	Taxes	2021	2022 (prévision)	Var. BP22 / CA21
Fiscalité à pouvoir de taux	73111	TH	340 076 €	351 697 €	3,4%
	73111	TFB	516 570 €	539 051 €	4,4%
	73111	TFNB + TAFNB	86 941 €	89 965 €	3,5%
	73111	CFE	397 659 €	456 069 €	14,7%
	7331	TEOM	1 653 420 €	1 706 980 €	3,2%
Sous-Total recettes fiscales à pouvoir de taux			2 994 666 €	3 143 762 €	5,0%
Fiscalité sans pouvoir de taux	73112	CVAE	284 308 €	314 787 €	10,7%
	73114	IFER	102 119 €	103 645 €	1,5%
	73113	TASCOM	87 607 €	124 490 €	42,1%
Sous-total recettes fiscales sans pouvoir de taux			474 034 €	542 922 €	14,5%
Total recettes fiscales hors FPIC et taxes reversées			3 468 700 €	3 686 684 €	6,3%
Reversements	AC fiscale initiale		-754 315 €	-754 315 €	0,0%
	Reversement FNGIR		-157 496 €	-157 496 €	0,0%
Total fiscalité nette			2 557 189 €	2 774 873 €	8,5%
Evolution			-744 485 €	+ 217 684 €	

Le produit attendu de fiscalité non reversée de **2 774 873 €** est évalué au regard de l'inflation de +3,4% affectant la revalorisation des bases foncières. La revalorisation des bases foncières explique principalement le gain de produit fiscal attendu de 217 684 €.

Le produit de cotisation foncière des entreprises (CFE) est évalué en hausse sensible, du fait des mesures fiscales adoptées en 2021 par le conseil communautaire, et s'appliquant en 2022 : harmonisation des bases minimum de CFE et suppression de l'exonération de CFE pour les meublés de tourisme dans l'enceinte de la résidence personnelle. Le produit fiscal additionnel induit par ces mesures est évaluée à 41 000€.

La TASCOM augmente également sensiblement. D'une part, celle-ci subit un ajustement technique en 2022 lié au rattrapage du produit non perçu de cette taxe en 2021 pour un redevable (+ 18 325€) D'autre part, l'activité économique des surfaces de vente commerciale a été très bonne en 2021.

b. Les dotations et participations (chapitre 74)

Les dotations et participations de la collectivité évaluées à **1 655 613 €** sont en hausse de 130 689€ soit une variation de +8,6% par rapport au réalisé 2021. Ce poste représente 22,3% des ressources de la CCD et comprend les recettes principales suivantes :

- dotation d'intercommunalité (DGF) : 310 970 €,
- dotation de compensation reversée aux communes : 231 595 €
- subventions de fonctionnement des partenaires : 646 232 €,
- soutien des éco-organismes (filière revalorisation déchets) : 310 000 €,
- allocations compensatrices de fiscalité : 151 262 €,

Cette variation s'explique par les motifs suivants :

- la revalorisation de la Dotation d'intercommunalité (+10%, soit + 28 270€),
- la subvention Etat pour le poste de conseiller numérique : +30 000 €,
- les subventions au Plan alimentation Territorial (PAT) : +40 800€,
- la subvention LEADER aux actions animation énergie : + 15 000 €,
- perception d'allocation compensatrice : + 15 930€

c. Les produits du domaine (chapitre 70)

Les produits du domaine de la collectivité, évalués à 326 060€, sont en baisse de 25 481€ soit une variation de -7,2% par rapport au réalisé 2021. Le contexte de la crise sanitaire en 2021 a fortement accru les tarifs de reprise des matières premières (cartons, métal...) Par prudence, le budget n'intègre qu'une partie de cette hausse.

Ce poste représente 4,4% des ressources de la CCD et comprend les recettes principales suivantes :

- produits vente matériaux valorisables (verres, métal...) : 85 940 €,
- carte accès aires de tri CCBP : 12 000€
- Redevance spéciale professionnels et campings : 150 000 €,
- Refacturation des charges au budget annexe : 56 490 €,

d. Les autres produits (chapitre 75)

Les autres produits de la collectivité, évalués à 251 040€, sont en hausse de 135 373€ par rapport au réalisé 2021. Ce poste retrace habituellement les loyers perçus sur le site du Martouret.

Une recette exceptionnelle est liée à la clôture de la zone d'activité de Chatillon et le reversement au Budget principal de la plus-value sur les ventes. Dès 2022, le centre de martouret est en capacité de reverser le montant du loyer dégrèvé pour moitié en 2020 de 53 000 €.

B. Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES	BUDGETE	CA 2021	BP 2022	%	Var. BP 22 / CA21
011 - Charges à caractère général	1 121 569,00	923 449,29	1 151 000,00	15,5%	24,6%
012 - Charges de personnel	2 094 340,00	2 034 865,32	2 361 485,00	31,8%	16,1%
014 - Atténuations de produits (AC, reversements fiscalité...)	1 476 448,00	1 474 237,57	1 469 136,00	19,8%	-0,3%
65 - Autres charges de gestion courante (Subv., indemnités élus...)	1 782 220,00	1 511 472,24	1 619 616,00	21,8%	7,2%
66 - Charges financières	67 205,00	63 171,50	64 770,00	0,9%	2,5%
67 - Charges exceptionnelles	70 000,00	13 722,02	257 055,00	3,5%	
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	480 000,00		495 000,00	6,7%	
Sous-total opération réelles	7 091 782,00	6 020 917,94	7 418 062,00	100,0%	23,2%
042 - Opérations d'ordre	722 220,00	671 264,15	727 565,00		
023 - Virement à la section d'investissement	744 365,00		1 117 373,00		
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	8 558 367,00	6 692 182,09	9 263 000,00		38,4%

Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) s'élèvent à **7 418 062€**, soit une hausse de 38,4% par rapport au réalisé 2021. Les motifs des variations pour les principaux postes de dépenses sont détaillés ci-après. Les charges de personnel représentent 31,5% des DRF.

a. Les charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges de gestion courante de la collectivité, évaluées à 1 151 000€, sont en hausse de 227 550€, soit une variation de +24,6% par rapport au réalisé 2021. Des dépenses accompagnant les enjeux de la première année de plein exercice du mandat n'ont pas été mises en œuvre (études, diagnostic...). La dynamique d'installation des commissions et d'appropriation des enjeux décalent ces dépenses en 2022.

Au stade de la prévision, les charges de gestion 2022 intègrent les principales variations suivantes :

- hausse du poste carburant, électricité, granulés bois en 2022 : +26 500 €
- entretien et réparation Bâtiments : + 26 000 €
- frais de communication (LEADER, PAT, animation PLUi, TEPOS, PVD, CLS...), de missions, réceptions : + 28 340 €
- Prestations de service : module Oxalys dématérialisation service SIM (4 250€), architecte conseil (10 080€) : + 14 330 €
- études, audit et diagnostic : élaboration Diagnostic Plan alimentation Territorial (25 000€), actions forêt et agricole (8 000€), audit gouvernance crèches et monographie CTG¹ (19 000 €), études mobilité schéma directeur cyclable (25 000 €), prestation externe d'accompagnement sur l'optimisation des bases foncières (fiscalité) (10 000€) : + 97 080 €
- montée en charge contribution au SPPEH² : + 35 300 € (dont ticket entrée 15 000 €)

b. Les charges de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnel de la collectivité, évaluées à 2 361 485€, sont en hausse de 326 620€ soit une variation de +16,1% par rapport au réalisé 2021. Cette évolution prend en compte les incidences des recrutements 2021 en « année pleine », des recrutements projetés en 2022, les évolutions de postes et le glissement vieillesse technicité (GVT). Cet écart se décompose comme suit :

¹ Contrat territorial global signé avec la CAF

² [Service public de la performance énergétique de l'habitat](#)

	%*	Valeur	%
Incidence recrutement 2021 (année pleine) - SISEMA	100%	+36 855 €	+1,8%
Incidence recrutement 2021 (année pleine) - numérique	80%	+ 22 145 €	+ 1,1%
Incidence recrutement 2021 (année pleine) - « Petite Ville de Demain »	90%	+28 145 €	+1,4%
Incidence recrutement 2021 (année pleine) - SPANC		+ 16 010 €	+0,8%
Incidence recrutement 2021 (année pleine) - administratif		+ 27 185 €	+1,3%
Incidence recrutement 2021 (année pleine) - OM		+ 11 650 €	+ 0,6%
Recrutement Chargée de mission Plan Alimentation Territorial	80%	+ 41 870 €	+2,1%
Recrutement assistance administrative Enfance-jeunesse	50%	+ 18 350 €	+0,9%
Enveloppe Régime indemnitaire (RIFSEEP) – année pleine		+ 26 000 €	+1,3%
Glissement Vieillesse Technicité (GVT) + mesures individuelles		+ 46 810 €	+ 2,3%
Remplacement arrêt maladie, congé maternité	Var.	+ 29 600 €	+1,5%
Marge (1% enveloppe)		+ 22 000 €	+1,1%
TOTAL		+326 620 €	+16,1%

c. Les atténuations de produits (chapitre 014)

Ce poste de dépense, évalué à 1 469 136€, est en baisse de 5 102€ soit une variation de -0.3% par rapport au réalisé 2021. Il retrace les reversements de produits fiscaux ou autres opérés au bénéfice des communes membres (Attribution de compensation), des syndicats de rivières (taxe GEMAPI), de l'EPIC office de tourisme du Pays diois (Taxe de séjour), de l'Espace social de Die et du Diois (Subvention Département Drôme) et de l'Etat (FNGIR).

d. Les subventions et participations (chapitre 65)

Les subventions et participations de la collectivité, évaluées à 1 619 616€, sont en hausse de 108 144€, soit une variation de +7.2% par rapport au réalisé 2021.

Les **indemnités d'élus** s'établissent pour un exécutif à 10 Vice-Présidents à 136 550 €.

Les subventions de fonctionnement aux associations portent à 90% sur le secteur Enfance Jeunesse. Les politiques communautaires s'inscrivent dans le soutien aux structures associatives gestionnaires de crèches, de Maisons d'assistantes Maternelles (MAM) et d'Accueil de loisirs sans Hébergement (ALSH).

Associations bénéficiaires	2021	2022
Associations gestionnaire structures Enfance Jeunesse	164 910 €	190 987 €
Espace social et culturel Die Diois (ESCDD)	200 436 €	211 272 €
Missions locales (Vallée Drôme, Drôme provençale)	18 050 €	18 316 €
Théâtre Les Aires – Action « Arts en territoire »	16 400 €	15 000 €
Biovallée	11 000 €	12 000 €
IVDD	8 580 €	14 000 €
Dromolib	7 000 €	0 €
ADIE	3 000 €	3 000 €
ADIL	2 651 €	2 900 €
Subvention association locale réseau ANVITA		3 000 €
Soutien détournement et gestion aire réemploi (Bis Usus/Aire)	10 000 €	12 000 €
Fonds de garantie Manifestations	5 000 €	10 000 €
Compte 6574 – TOTAL SUBVENTIONS	447 027 €	492 475 €

L'enveloppe des subventions enfance-jeunesse (associations gestionnaires, ESCDD) est portée à 402 259€ en 2022 contre 365 346€ en 2021.

En 2021, la CAF a fait évoluer le dispositif du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ). Ces aides dénommées désormais bonus territorial sont perçues directement par les structures sans transiter par le Budget de la CCD. Au stade du Budget, le soutien de la CCD est fonction du niveau de bonus territorial qui n'est connu qu'en fin d'année. Le prévisionnel est ajusté au stade du Budget au plus près de la réalité

anticipée par le service et les structures. Cette hausse du soutien de 36 913€ s'explique par les facteurs suivants :

- une revalorisation des subventions de +2.25%/an (+12 600 €),
- l'impact de la réouverture du multi-accueil de Die avec une hausse des places (+ 8 345€)
- autres évolutions : soutien contrat apprentissage, régulation niveau de trésorerie déficitaire, actions ESCDD (+11 968€)
- le développement en fin d'année d'un ALSH à Luc-en-Diois (4 000 €).

Les **participations** et **contributions** aux structures sont détaillées dans le tableau suivant :

Contributions	2021	2022
Participation Médiathèque (10% charges de gestion)	54 539 €	57 000 €
Participation EPIC office de tourisme	180 000 €	180 000 €
Participation PNR – démarche « Inspiration Vercors »	7 852 €	7 852 €
Participation SDED – performance énergétique	2 384 €	6 400 €
Participation SYTRAD – acquisition composteur	1 185 €	1 100 €
Compte 6573 – TOTAL PARTICIPATIONS	245 960 €	252 352 €
Contribution Ardèche Drome Numérique (ADN)	24 491 €	24 830 €
Contribution SYTRAD	643 569 €	660 450 €
Contribution PNR, PNBP	1 403 €	1 500 €
Contribution SMRD, SMIGIBA, SMEA (Hors GEMAPI)	2 907 €	28 270 €
Contribution CNAS (actions sociales RH)	9 752 €	11 380 €
Compte 655 – TOTAL CONTRIBUTIONS	682 122 €	726 430 €

La contribution au SYTRAD est fonction du volume des ordures ménagères traitées et non valorisées. La Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) s'applique avec une hausse progressive sur les années à venir (+6€/tonne en 2022)

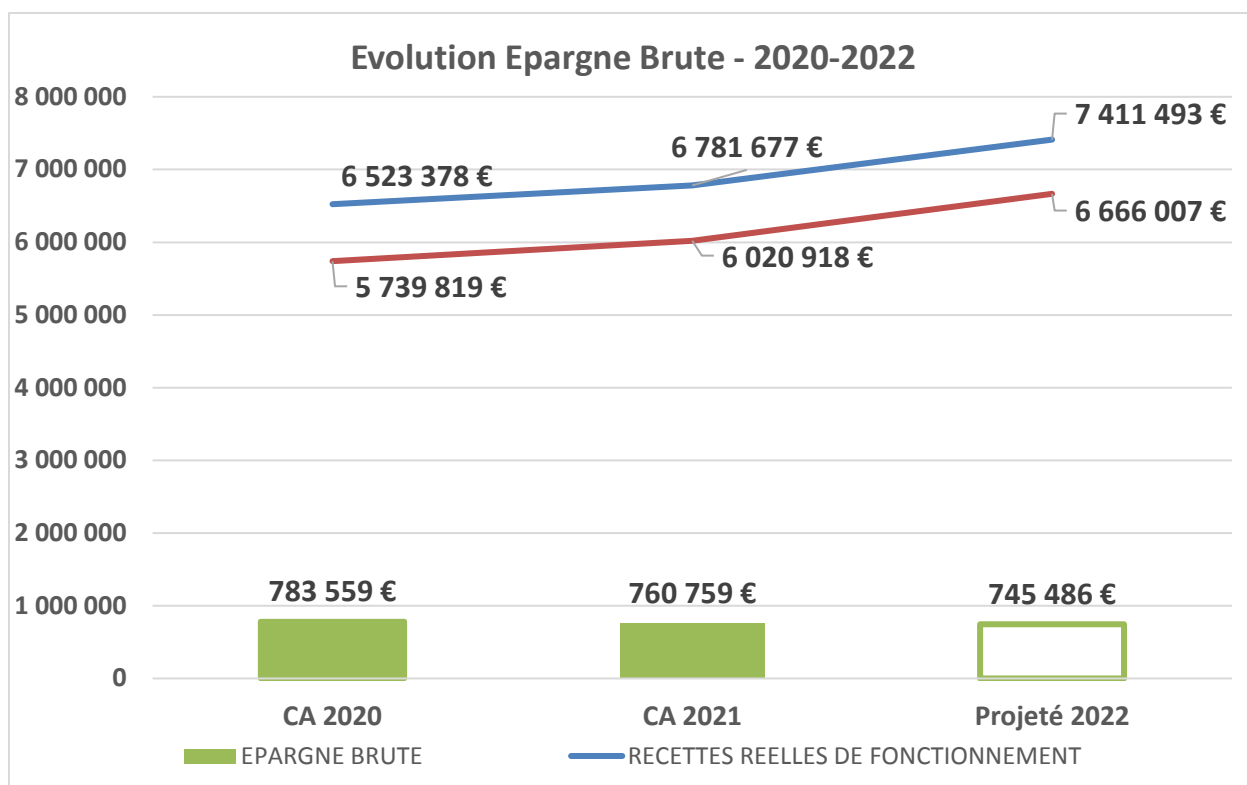
C. L'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement

La section de fonctionnement dégage un autofinancement brut de **745 486 €** en 2022. (contre 760 759 € en 2021). Le remboursement du capital de la dette est prévu en 2022 à hauteur de 335 000 €, il en résulte un autofinancement net en prévision de **410 486 €** dégagé sur l'exercice.

Le **taux d'épargne brute** correspond à l'épargne brute rapportée aux recettes réelles de fonctionnement. Les marges de financement pour les charges nouvelles et les investissements futurs se réduisent lorsque ce taux est durablement sous la barre des 10%. Sur 100€ de recettes encaissées, la CCD dégage 11,2€ en 2021 de marges de manœuvre pour investir, développer ses compétences et rembourser la dette.

Les prévisions budgétaires sont établies dans un principe de prudence (minorer les recettes et majorer les dépenses). A titre de comparaison, l'exécution du Budget 2021 a amélioré l'autofinancement net de 520 864€ par rapport à la prévision. En 2022, l'objectif demeure d'atteindre un taux de 12% en exécution du Budget.

En K€	2019	2020	2021	2022 (Prev.)
Autofinancement brut	994 704 €	783 559 €	760 759 €	745 486 €
Taux	14,9 %	12,0%	11,2%	10,1 %



D. La section d'Investissement

DEPENSES	BUDGETE	CA 2021	BP 2022	%	Var. BP22 / CA21
16 - Remboursement d'emprunts LT	330 440,00	325 125,60	335 000,00	5,0%	3,0%
16 - Remboursement d'emprunts CT	410 090,00		490 552,60	7,3%	
020 - Dépenses imprévues (Investissement)	58 332,64		400 000,00	6,0%	
204 - Subventions d'investissement	339 436,00	331 800,00	365 435,00	5,5%	10,1%
20 - Dépenses d'équipement	290 796,00	55 752,21	278 285,00	4,2%	399,1%
21 - Dépenses d'équipement	888 508,00	202 332,03	922 550,00	13,8%	356,0%
23 - Dépenses d'équipement	3 146 511,00	1 138 855,90	3 755 825,00	56,2%	229,8%
26 - Immobilisation participations	20 000,00	20 000,00	35 000,00	0,5%	75,0%
27- Immobilisations financières	69 978,00	25 000,00	102 951,00	1,5%	311,8%
Sous-total opération réelles	5 554 091,64	2 098 865,74	6 685 598,60	100,0%	218,5%
Opérations d'ordre	709 315,00	286 469,36	2 137 630,00		
001 - Résultat d'investissement reporté (déficit)	20 273,36	20 273,36	523 706,40		
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	6 283 680,00	2 405 608,46	9 346 935,00		288,5%

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à **6 685 598,60 €**. Les inscriptions budgétaires ne relevant pas de crédits inscrits dans la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) sont les suivantes :

- les remboursements en capital de la dette, en intégrant les remboursements sur la dette Long terme (335 000€) et ceux liées à des crédits relais subventions anticipés (490 552,60€),
- les crédits de réserve de 673 200 € (enveloppe réserve foncière 273 200€), dépenses imprévues (400 000€),

Hors dépenses imprévues et réserves, les dépenses d'équipement s'élèvent à **5 186 846 €** et s'inscrivent dans un Plan de programmation pluriannuel des Investissements (PPI), détaillées en annexe.

RECETTES	BUDGETE	CA 2021	BP 2022	%	Var. BP22 / CA21
10 - Dotations FCTVA + TLE (hors 1068)	535 585,00	203 421,57	442 537,77	7,8%	117,5%
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	77 304,36	77 304,36	423 709,23	7,5%	448,1%
13 - Subventions d'équipement reçues	1 826 402,64	774 712,92	1 502 710,00	26,7%	94,0%
16 - Emprunts et dettes	1 600 090,00	360,00	2 661 990,00	47,2%	
204/21/23 -Reversement sur dép. équipement		8 239,20		0,0%	
024 - Produits des cessions d'immobilisation			4 000,00	0,1%	
27- Immobilisations financières	306 273,00	91 944,82	603 165,00	10,7%	556,0%
Sous-total opérations réelles	4 345 655,00	1 155 982,87	5 638 112,00	100,0%	387,7%
Opérations d'ordre	744 365,00	1 155 982,87	3 708 823,00		
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	6 283 680,00	1 881 902,06	9 346 935,00		396,7%

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à **5 638 112 €** au budget.

Hors recours à l'emprunt, **les ressources d'investissement** de 2 976 122€ sont les suivantes :

- les ressources externes, avec les subventions d'investissement pour un montant de 1 502 710 € et la perception du FCTVA en année N pour 442 538€,
- l'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement de 423 709,23€,
- le remboursement des avances remboursables des budgets Zones d'activités pour 603 165€.

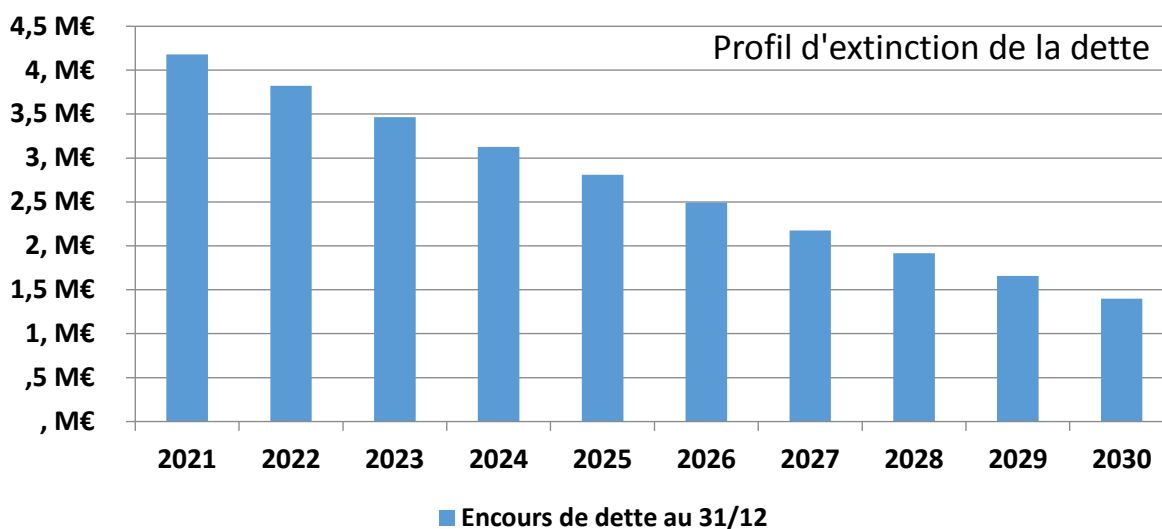
Un recours à l'emprunt est nécessaire pour financer le PPI. Le besoin de financement long terme prévisionnel s'établit au budget à 1 640 000€ sur le Budget principal :

- programme aire de tri et de réemploi de Die – 2^{ème} tranche de financement : 585 000€
- programme aménagement du siège de la CCD : 245 000 €,
- contribution au déploiement du réseau fibre à l'habitant – tranche 2 : 665 000 €
- aménagement foncier économique – atelier d'artisans : 145 000 €

En parallèle, des financements relais sont nécessaires pour préfinancer en 2022 les subventions d'équipement notifiées pour l'aménagement de l'aire de tri et de réemploi de Die (1 021 990€)

E. L'endettement.

L'encours de dette constaté au 31/12/2021 s'élève à un montant de **4 178 717€** soit 344€ par habitant (base population Insee de 12 146 habitants en 2022). La part affectée au Budget principal est de 3 928 548 €. Par mesure de prudence et afin de maîtriser son endettement, tous les emprunts sont à taux fixe.



En 2022, le remboursement du capital de la dette est estimé à hauteur de 335 000 €. A noter, des opérations de remboursement anticipé de crédits relais sont inscrits au budget en dépenses à hauteur de 490 552 €.

Le **délai de désendettement** de de la CCD s'établit à 5,2 années au 31 décembre 2021. Les préconisations de la Chambre régionale des comptes (CRC) se sont matérialisées dans la loi de programmation des finances publiques (2018-2022) avec une capacité d'endettement inférieure à 12 ans. (Indicateur de solvabilité financière de la collectivité) : seuil d'alerte 11 ans, seuil critique 13 ans. Un objectif cible est de conserver le délai de désendettement de la CCD sous la barre des 10 ans.
=> Pour rappel, le délai de désendettement apprécie le niveau de soutenabilité de la dette. (= Encours de dette / autofinancement brut)

Au stade de la prévision, l'inscription budgétaire des programmes d'équipement du Budget principal et des budgets annexes nécessite un recours à l'emprunt prévisionnel de **3 080 000 €**, ventilé comme suit :

- Budget principal : emprunt d'équilibre globalisé fléché sur les financements des programmes détaillés ci-avant pour 1 640 000€,
- Budget Abattoir : fléchage d'un emprunt de 120 000 € pour financement tranche n°2 des travaux en cours,
- Budget ZAE Cocause : fléchage d'un emprunt d'équilibre pour financer l'aménagement de la tranche Nord de la zone d'activité : 1 320 000 €

Le **délai de désendettement** de de la CCD s'établirait à 9,1 années au 31 décembre 2022.

III. Composition des budgets annexes.

La CCD dispose de six budgets annexes en 2022, dont trois pour la gestion des zones d'activités économiques (ZAE)

A. Les budgets des zones d'activités économiques (ZAE)

Les zones d'activités économiques représentent 3 budgets annexes. En 2017, la CCD est devenue compétente pour la gestion de l'ensemble des zones d'activités économiques sur le territoire et assure les charges d'entretien.

1. ZAE Cocause de Die

En 2022, deux lots sur la zone Sud sont susceptibles d'être vendus pour un montant de 169 302 €, représentant un total de 5 838 m². Au 1^{er} janvier 2022, il reste 9 508 m² de terrains à commercialiser. Le prix de vente est de 29€ HT/m².

L'aménagement de la zone Nord a démarré en 2020 avec la réalisation des fouilles archéologiques préventives. En 2022, les travaux d'aménagement et de viabilisation voirie réseaux divers sont programmés. La surface totale de terrain commercialisable est estimée à 31 000m². Un emprunt d'équilibre de 1 320 000 € est fléché pour financer le délai de commercialisation des lots et la perception des subventions.

2. ZAE de Chatillon en Diois et Luc-en-Diois

Sur la ZAE de Chatillon, une parcelle de 795 m² reste à commercialiser. Sur la ZA de Luc-en-Diois, il reste un lot à vendre de 1 197m². Un terrain de la zone est susceptible d'être racheté car non construit à ce jour. (lot n°4 - 886m²). Le prix de vente de ces deux zones est de 17€ HT/m².

B. L'assainissement Non Collectif (SPANC)

La gestion d'un Budget annexe SPANC relève juridiquement de la catégorie d'un service public industriel et commercial (SPIC) et doit s'équilibrer par ses propres recettes. La redevance est fixée à 245.45€ HT à compter de l'exercice 2021, pour une période de contrôle de 10 ans.

En 2021, la réorganisation du service a permis de ne plus verser de subvention d'équilibre par le Budget principal et d'augmenter le nombre de contrôles effectuées. Le service dispose de 1,5 ETP contrôleur SPANC contre 0,8 ETP en 2020. En 2022, aucune subvention d'équilibre n'est inscrite au budget.

C. L'abattoir du Diois

L'abattoir du Diois est géré par une SARL en Délégation de service public depuis 2005. Cette concession a été renouvelée au 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 9 ans. Des redevances d'abattage et de découpe acquitté par les éleveurs sont perçues auprès du délégataire. Ces redevances couvrent les frais de gestion bâtiminaire, le coût du personnel (peseur fiscal, chargé de mission CCD (5% ETP), l'annuité de la dette et les investissements.

En 2022, l'avance remboursable versée par le Budget principal en 2020 sera remboursée dans son intégralité pour un montant de 270 000€. Un emprunt de 120 000€ prends le relais du financement de la tranche n°2 des travaux sur 15 ans.

D. Budget réseau chaleur

La création d'une chaufferie bois est programmée dans le programme de travaux du tènement Joseph Raynaud. La chaufferie bois a vocation à desservir les locaux du Multi-accueil (CCD), de la salle communale (Commune de Die) et des logements sociaux gérés par Drome Aménagement Habitat (DAH).

Pour ce faire, le budget annexe retrace les opérations de revente d'énergie à des tiers (commune de Die et DAH). Ces opérations font l'objet d'un assujettissement à la TVA.

En 2022, la livraison du Pôle Petite enfance à Die induit la mise en exploitation du réseau de chaleur. Les charges de maintenance d'exploitation et d'amortissement des équipements de la chaufferie bois seront couvertes par la tarification de la chaleur à la commune de Die (salle municipale) et à Drôme Aménagement Habitat (DAH) pour les 15 logements situés dans étages du bâtiment.